

**PROGRAMME INDICATIF DE COOPERATION (PIC)
2003-2006**

**ENTRE LA REPUBLIQUE DU MALI
ET LE GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG**

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	3
1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU PIC	3
1.1 Présentation de la Coopération entre le Mali et le Luxembourg	3
1.2 Renforcement des relations de coopération	4
1.3 Elaboration d'un cadre programmatique: le PIC	4
2. CADRE GENERAL DU PIC	5
2.1 Cadre juridique et institutionnel	5
2.2 Politique luxembourgeoise de coopération au développement	6
2.3 Politique et Stratégie de Développement du Mali	7
2.3.1 Contexte	7
2.3.2 Orientations de la Politique de Développement du Mali	8
2.3.3 Les réformes structurelles et sectorielles	10
2.3.4 Stratégie de réduction de la pauvreté	10
2.3.5 Politique malienne de coopération au développement	11
3. LES GRANDES LIGNES D'ORIENTATION DU PIC	12
3.1 Les principes d'orientation	12
3.2 Les modalités d'intervention	12
3.2.1 Coopération bilatérale	13
3.2.2 Coopération multilatérale	13
3.2.3 Coopération décentralisée	14
3.3 Les grands axes du PIC	14
3.3.1 Un objectif: la réduction de la pauvreté	14
3.3.2 Priorité donnée aux secteurs sociaux et aux groupes les plus vulnérables	14
3.3.3 Prise en compte de thématiques transversales	14
3.4 Les domaines d'intervention du PIC	16
3.4.1 Education, formation et intégration socioprofessionnelle	16
3.4.2 Santé	16
3.4.3 Accès à l'eau potable et à l'assainissement	17
3.4.3 Développement rural	17
4. PROGRAMMATION ET SUIVI DU PIC	18
4.1 Programmation	18
4.2 Durée du PIC	18
4.3 Evaluation et suivi	18
5. ENGAGEMENTS DES DEUX GOUVERNEMENTS	19
6. PLANIFICATION FINANCIERE DU PIC	19
ANNEXES:	
I. Calendrier indicatif du PIC	20
II. Vue synoptique du PIC	21
III. Présentation de la Coopération entre le Mali et le Luxembourg en 2001	22
IV. Les Programmes sectoriels maliens	

INTRODUCTION

Le premier Programme Indicatif de Coopération (PIC) 2003 - 2006 est le résultat du dialogue entre les Gouvernements Malien et Luxembourgeois, sur la base des expériences antérieures, des options définies par le Gouvernement malien – avec comme principal cadre de référence le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) – et des principes et stratégies de la Coopération luxembourgeoise. Le PIC se situe dans une perspective de renforcement et de dynamisation des relations de coopération entre les deux pays.

Les deux parties soulignent l'importance qu'elles attachent au dialogue politique. Dans ce cadre, elles entendent, comme par le passé, examiner des questions d'intérêt commun et promouvoir en particulier le respect des principes démocratiques, des droits de l'homme, de l'état de droit, de la bonne gouvernance et de la lutte contre la pauvreté.

Par ailleurs, d'autres questions comme la globalisation, l'intégration régionale, la cohérence des politiques, le rôle de l'Etat dans la société pourront être abordées.

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU PIC

1.1 Présentation de la Coopération entre le Mali et le Luxembourg

La Coopération entre le Mali et le Luxembourg prend diverses formes :

◆ Coopération bilatérale

La coopération entre le Mali et le Luxembourg a permis, depuis 1997, la réalisation de plusieurs projets bilatéraux contribuant à la lutte contre la pauvreté, en particulier dans quatre secteurs : la santé, l'accès à l'eau et à l'assainissement, l'éducation et la formation, le développement rural. La Coopération entre le Mali et le Luxembourg concentre ses activités dans la commune de Bamako, plus précisément dans les quartiers périphériques, ainsi que dans les régions de Kidal et de Ségou.

◆ Coopération multilatérale

Plusieurs programmes, mis en œuvre par les agences onusiennes et appuyés par la Coopération luxembourgeoise, participent à la réalisation des objectifs de la politique malienne dans les secteurs de la décentralisation, de la promotion de la femme, ainsi que de l'éducation.

◆ Autres formes de coopération

La Coopération entre le Mali et le Luxembourg prend également les formes suivantes :

- Assistance technique
- Partenariat entre ONG maliennes et luxembourgeoises
- Fonds de micro-projets

1.2 Renforcement des relations de coopération entre le Mali et le Luxembourg

La coopération entre les deux pays est relativement récente – le Mali est un pays partenaire privilégié de la Coopération luxembourgeoise depuis 1999.

Au cours des dernières années, la Coopération entre le Mali et le Luxembourg a connu d'importantes évolutions avec :

- la signature d'un accord général de coopération en 1999 ;
- l'augmentation annuelle de l'enveloppe globale;
- l'identification, en 2000, d'un nouveau secteur d'intervention, l'accès à l'eau et à l'assainissement en milieu urbain ;
- l'intensification des rapports entre les deux pays grâce à l'ouverture d'une Mission de la Coopération du Grand-Duché de Luxembourg en Afrique de l'Ouest en 2001 avec compétence sur le Mali ;
- l'organisation, en marge de cette ouverture, d'un colloque international à Dakar sur le thème « Démocratie, droits de l'homme et développement en Afrique de l'Ouest » avec la participation des cinq pays-cible de la Coopération luxembourgeoise en Afrique de l'Ouest (Burkina Faso, Cap Vert, Sénégal, Niger, Mali) ;
- l'identification d'une troisième zone de concentration (région de Ségou) en décembre 2001.

Le renforcement des relations de coopération entre le Mali et le Luxembourg est susceptible de se poursuivre dans les années à venir. La présence luxembourgeoise en Afrique de l'Ouest devrait faciliter les échanges entre le Mali et le Luxembourg, en particulier concernant la programmation des interventions futures.

1.3 Elaboration d'un cadre programmatique : le Programme Indicatif de Coopération (PIC)

Même si la Coopération entre le Mali et le Luxembourg intervient dans certains secteurs prioritaires de développement, les interventions futures devraient s'inscrire davantage dans un cadre programmatique. C'est dans ce sens qu'a été élaboré le Programme Indicatif de Coopération (PIC).

Le PIC permettra :

- une plus grande pertinence des actions envisagées par rapport aux réalités et aux besoins du Mali ;
- une meilleure cohérence avec les politiques nationales et en particulier le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) ;
- une mise en synergie des projets de la Coopération luxembourgeoise entre eux d'une part, et avec d'autres projets de développement bilatéraux et multilatéraux d'autre part ;
- une évolution plus cohérente des interventions de la Coopération entre les deux pays ;
- un suivi et une évaluation globale et concertée impliquant différents acteurs institutionnels, de façon régulière ;
- une meilleure programmation commune des ressources.

Afin d'inscrire la Coopération entre le Mali et le Luxembourg dans le long terme, le PIC aura une durée de 4 ans (2003 – 2006) et fera l'objet d'une revue tripartite (Gouvernements Malien et Luxembourgeois, Agences d'exécution) à mi-parcours à la fin du 2^{ème} semestre 2004 et d'un suivi annuel.

Le présent PIC devra constituer un important instrument de pilotage de la coopération entre les deux pays et introduire un élément de prévisibilité ainsi qu'une dimension pluriannuelle dans le but d'améliorer la gestion de la coopération et l'adéquation de celle-ci aux priorités de développement du Mali. Cet instrument constitue une innovation dans les relations de coopération entre le Mali et le Luxembourg.

2. CADRE GENERAL DU PIC

2.1. Cadre juridique et institutionnel

Les relations de coopération entre le Mali et le Luxembourg sont régies par les instruments cadres suivants:

- l'Accord Général de Coopération entre la République du Mali et le Grand-Duché de Luxembourg, signé en 1999, qui établit les principes généraux des relations entre les deux parties, définit les formes de coopération et fixe les modalités de réalisation et les responsabilités réciproques ;
- l'Accord de la République du Mali, en 2001, relatif à l'ouverture de la Mission de la Coopération du Grand-Duché de Luxembourg à Dakar, avec compétence sur le Mali ;
- Les Protocoles d'Accord relatifs à l'exécution des projets financés ;
- Le présent PIC en tant qu'instrument de pilotage et de suivi de la coopération à moyen terme.

Le PIC concerne les programmes et projets bilatéraux conçus et mis en œuvre par les gouvernements malien et luxembourgeois. Il peut également constituer une référence pour les projets multilatéraux et de la société civile. Il est élaboré, mis en œuvre et évalué conjointement par les gouvernements malien et luxembourgeois à travers les entités gouvernementales et administratives chargées de la Coopération au Développement. Il s'agit plus particulièrement:

- pour le Mali, du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale à travers la Direction Nationale de la Coopération Internationale ;
- pour le Luxembourg, du Ministère des Affaires Etrangères, du Commerce Extérieur, de la Coopération, de l'Action humanitaire et de la Défense à travers la Direction de la Coopération et de l'Action Humanitaire - représentée à Dakar par la Mission de la Coopération du Grand-Duché de Luxembourg.

Ces Directions sont chargées de la coordination et du suivi du PIC et s'appuient, pour sa mise en œuvre, sur les services administratifs et techniques compétents, ainsi que sur l'expertise des organisations internationales et non-gouvernementales oeuvrant pour le développement du Mali.

Les projets bilatéraux, identifiés conjointement par les deux gouvernements *en application du PIC*, font l'objet de requêtes officielles du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale de la République du Mali. Celles-ci sont adressées au Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire du Grand-Duché de

Luxembourg par le biais de la Mission de la Coopération du Grand-Duché de Luxembourg à Dakar.

Le Gouvernement luxembourgeois se réserve de charger Lux-Development, Agence luxembourgeoise pour la Coopération au Développement, de formuler et d'exécuter les projets bilatéraux élaborés dans le cadre du PIC.

2.2. Politique luxembourgeoise de coopération au développement

La lutte contre la pauvreté et le développement durable constituent les objectifs majeurs de la politique de coopération luxembourgeoise¹. Celle-ci est menée dans un esprit de partenariat et de développement participatif, toujours en conformité avec la politique des pays partenaires.

Cette politique est fondée sur le respect des principes démocratiques, des droits de l'homme, de l'Etat de droit et de la bonne gouvernance.

En l'an 2000, l'Aide Publique au Développement (APD) a atteint 0,71% de son Revenu National Brut (RNB). Le Gouvernement luxembourgeois a l'intention de poursuivre cette croissance de son APD qui pourrait atteindre 1% du RNB en 2005.

Dans le but de renforcer l'efficacité et l'impact de son aide, le Luxembourg a décidé de concentrer son effort de coopération sur un nombre limité de 10 pays, appelés « pays partenaires privilégiés »².

Le caractère largement non lié de l'aide luxembourgeoise est un autre élément de la politique de coopération luxembourgeoise. Il contribue ainsi au développement des activités économiques, au maintien sinon à la création d'emplois, et partant à la croissance économique des pays partenaires.

L'action de la Coopération luxembourgeoise se concentre dans les secteurs sociaux : l'éducation, la santé de base, l'accès à l'eau, le développement rural, etc...

Les projets mis en œuvre visent souvent à lutter contre la pauvreté sur plusieurs fronts à la fois, dans le cadre d'actions intégrées.

Le Luxembourg met un accent particulier sur le transfert du savoir et le développement des capacités humaines dans les pays en développement pour permettre l'appropriation par le pays partenaire, de son propre développement ; sur les activités à haute intensité de main d'œuvre, afin d'incorporer les couches les plus défavorisées de la société en tant qu'acteurs et bénéficiaires à la fois, du processus de développement ; et sur le développement de la micro-finance, instrument souvent indispensable au lancement des activités génératrices de revenus.

Le respect du principe de l'égalité entre hommes et femmes est un autre objectif fondamental de la politique de coopération. Elle entend réserver une priorité à l'éducation des femmes afin de leur permettre de prendre en main leur propre destin et de favoriser leur participation à la vie politique, civile, économique et culturelle dans les pays en développement.

Un autre défi majeur auquel le Luxembourg entend faire face est celui du développement durable et de la saine gestion de l'environnement à l'échelle planétaire.

¹ Le contexte, les objectifs et les valeurs de la politique de coopération au développement du Grand-Duché de Luxembourg sont explicités dans les Déclarations sur la Politique de Coopération et d'Action humanitaire, présentées par Monsieur le Ministre Charles Goerens, à la Chambre des Députés, le 23 mars 2000 et le 15 novembre 2001.

² les autres pays-partenaires privilégiés sont : la Namibie, le Cap Vert, le Burkina Faso, le Niger, le Sénégal, le Vietnam, le Laos, le Nicaragua et le Salvador. Les Territoires occupés sont également à considérer comme pays partenaire privilégié.

La cohérence des politiques constitue une autre dimension fondamentale de la démarche adoptée par le Grand-Duché de Luxembourg. Cela veut dire que les objectifs du développement durable et de la lutte contre la pauvreté doivent être appuyés par toutes les politiques menées aux niveaux national et européen, qu'il s'agisse des politiques agricole, commerciale, environnementale ou financière.

En plus de l'action bilatérale, mise en œuvre notamment par l'agence Lux-Development, quelque 30% du budget de coopération sont réservés à la coopération multilatérale. Une partie de cette enveloppe est destinée, comme contribution annuelle, au Fonds Européen de Développement (FED), tandis que l'autre partie est utilisée pour appuyer des programmes des agences des Nations Unies, notamment par des projets multi-bilatéraux qui, très souvent, sont complémentaires des interventions bilatérales réalisées dans les pays partenaires.

Environ 15% de l'APD luxembourgeoise sert à co-financer des projets mis en œuvre par des ONG.

Le Gouvernement attache aussi beaucoup d'attention à l'éducation et à la sensibilisation de l'opinion publique luxembourgeoise aux réalités des pays en développement.

Pour faire face aux catastrophes naturelles et aux crises humanitaires, le Gouvernement luxembourgeois mène des activités en coopération avec les organisations humanitaires internationales et les ONG. Le budget réservé à cet effet atteint près de 10% de l'APD.

Enfin, le Luxembourg est soucieux d'améliorer constamment l'efficacité et l'efficacéité de sa coopération par une politique d'évaluation et d'audit.

Le Luxembourg soutient activement les pays en développement, et surtout les moins avancés d'entre eux, à promouvoir l'intégration régionale et sous-régionale. Ceci concerne en particulier les efforts en cours au sein de l'UEMOA dans le domaine de l'agriculture.

2.3. Politique et Stratégie de Développement du Mali

2.3.1 Contexte

Pays continental situé en Afrique de l'Ouest, le Mali compte environ 10 millions d'habitants avec une superficie de 1.241.238 km². Trois zones climatiques se partagent le pays :

- une zone saharienne au nord ;
- une zone sahélienne au centre entre le 17^{ème} et le 13^{ème} parallèle ;
- une zone soudanienne au sud avec des précipitations supérieures à 1000mm/an.

La population essentiellement rurale est caractérisée par sa jeunesse avec un taux de croissance de 2,2%. Les taux de mortalité et de natalité sont respectivement de l'ordre de 51/1000 et 123/1000.

L'économie malienne est essentiellement rurale. Les principaux produits d'exportation sont : le coton, l'or, et le bétail. L'agriculture occupe environ 80% de la population et contribue pour plus de 43,6% au PIB. Cette agriculture elle-même est très dépendante des aléas climatiques. L'industrie est encore à l'état embryonnaire.

Au début de la décennie 90, l'évolution de l'économie a été contrastée avec une alternance de haut et de bas. A partir de 1991, le Gouvernement du Mali a entrepris

une vaste réforme de son économie centrée sur le développement du secteur privé comme moteur de la croissance. Ces réformes surtout structurelles visent à la libéralisation de l'économie, un plus grand désengagement de l'Etat des secteurs productifs conférant ainsi au secteur privé un rôle plus important. A la faveur de facteurs endogènes (orientation de politique économique, stabilité sociale, augmentation de la production cotonnière) et de facteur exogènes (cours du marché international, dévaluation de la monnaie) l'économie a connu une croissance de l'ordre de 5% durant les années 1994-1998.

Toutefois, la crise cotonnière durant la campagne 99/2000, la hausse vertigineuse du dollar ainsi que celle du prix des hydrocarbures ont eu des effets néfastes sur l'économie à tel point qu'on enregistre, durant cette période, un taux de croissance négatif de l'ordre de 0,1%.

2.3.2 Les orientations de la Politique de Développement

Le Gouvernement du Mali avec l'appui des partenaires au développement a entrepris une politique de développement centrée autour des domaines ci-après :

- la bonne gouvernance/et la démocratie
- le développement des secteurs productifs
- le développement des ressources humaines
- le développement des infrastructures

2.3.2.1 Bonne Gouvernance et démocratie

Depuis 1991, les autorités de III^{ème} République accordent à la bonne gouvernance une place de choix. Les objectifs poursuivis visent la gestion transparente des affaires politiques, la structure et la modernisation de l'administration, une justice équitablement distribuée, et une meilleure communication avec la société civile.

Aussi, l'engagement politique pour l'émergence d'un système de justice qui réponde aux aspirations des justiciables a-t-il conduit à la mise en œuvre du Programme Décennal de Développement de la Justice (PRODEJ).

2.3.2.2 Développement des secteurs productifs

a- Développement Rural et Environnement

L'objectif global recherché est l'amélioration des revenus et des conditions de vie des populations afin de contribuer à un développement humain durable.

Les objectifs spécifiques pour atteindre la sécurité alimentaire sont:

- l'augmentation, la diversification et la valorisation maximale interne des productions, pastorales, piscicoles et sylvicoles ;
- l'amélioration de la productivité, la protection de l'environnement par une gestion durable des ressources naturelles.

b- Le secteur Minier

C'est l'un des moteurs de la croissance économique. Les objectifs visés sont l'exploitation et la mise en valeur des ressources minières, l'accroissement des exportations minières et la création d'emplois. Les stratégies à mettre en œuvre se résument à :

- l'amélioration du cadre réglementaire, législatif et institutionnel,
- l'intensification de l'inventaire minier,
- le renforcement des capacités nationales de gestion et de promotion du secteur.

c- Industrie/Artisanat/Tourisme

L'objectif consistera à :

- accroître la part de l'industrie dans la formation du PIB,
- favoriser une plus grande valorisation des produits agricoles, le développement des PME/PMI et la valorisation des produits touristiques et de l'artisanat basé sur le patrimoine culturel.

d- Hydraulique et Assainissement

Les objectifs sont en même temps politiques et sociaux. Il s'agira de :

- assurer la maîtrise des eaux de surface et souterraines pour la satisfaction des besoins agricoles et pastoraux des populations,
- doter les centres ruraux et semi-urbains (population comprise entre 2.000 et 10.000 habitants) d'un point d'eau moderne au minimum,
- accompagner tous les programmes d'approvisionnement en eau potable de mesures d'assainissement.

La stratégie repose sur le renforcement de la participation des populations à leur propre développement, l'implication du secteur privé. L'Etat se dégagera de plus en plus de son rôle de réalisateur d'infrastructures d'hydraulique pour se consacrer à un rôle de coordination, de suivi et de contrôle des activités du secteur hydraulique.

2.3.2.3 Développement des ressources humaines

Le Gouvernement attache une importance particulière à la valorisation des ressources humaines en vue de parvenir à un développement humain durable. Pour la valorisation des ressources humaines les stratégies suivantes ont été retenues : le développement de l'éducation de base, de la formation et de l'alphabétisation ainsi que la couverture des besoins de santé des population.

2.3.2.4 Développement des infrastructures

Le Mali, à l'instar de beaucoup d'autres pays africains, souffre d'un manque d'infrastructures. C'est pourquoi, il a été initié des politiques et stratégies pour développer les secteurs prioritaires ci-après :

✓ Transport et Communications

Le désenclavement intérieur et extérieur du pays est une préoccupation majeure des autorités maliennes. Pour ce faire, il a été mis en place une politique sectorielle des transports avec l'appui de la Banque Mondiale notamment dans les volets des infrastructures routière, aéroportuaire, ferroviaire et fluviale.

✓ Urbanisme et Habitat

Il s'agira de créer les meilleures conditions d'amélioration du cadre de vie des populations et une plus grande maîtrise de la croissance des villes. La stratégie nationale du logement et l'élaboration de codes en matière d'urbanisme, d'habitat et de construction seront les actions à mettre en œuvre.

✓ Energie

Dans ce domaine, les objectifs viseront à assurer l'accès des populations à l'énergie à un meilleur coût, protéger les ressources ligneuses existantes par une gestion rationnelle des ressources forestières et une modernisation des activités d'approvisionnement en bois de feu.

2.3.3 Les réformes structurelles et sectorielles

En plus des réformes sectorielles, le Gouvernement a mis en œuvre des réformes institutionnelles et structurelles pour rationaliser la gestion de l'administration et de l'économie.

Dans cette perspective, la décentralisation, considérée comme un élément d'approfondissement de la démocratie, est devenue un impératif pour l'implication effective des populations à leur propre développement. Le principe de la libre administration, tel que réaffirmé dans la constitution, fait de la décentralisation l'une des principales voies permettant au pays de renforcer la démocratie et de promouvoir un développement économique, social et culturel bâti sur des préoccupations et des moyens des communautés de base (urbaines et rurales). Pour atteindre ces objectifs, le Gouvernement du Mali a mis en place deux programmes sociaux sectoriels : le Programme Décennal de Développement de l'Éducation (PRODEC) et le Programme de Développement Sanitaire et Social (PRODESS).

2.3.4 Stratégie de réduction de la pauvreté

Le Gouvernement du Mali a clairement affiché depuis 1997 sa volonté ferme de faire de la lutte contre la pauvreté la priorité de toutes les priorités de développement.

Cette volonté répond à une double exigence : d'une part, rendre les actions de développement plus efficaces au profit des pauvres ; et d'autre part, définir de nouvelles politiques, de nouveaux instruments et enfin prendre des mesures appropriées à court et moyen termes permettant au Gouvernement d'utiliser rationnellement et efficacement les ressources internes et externes.

La stratégie nationale de lutte contre la pauvreté (SNLP), issue de cette volonté politique et largement partagée par la communauté internationale lors de la table Ronde de Genève en septembre 1998, est structurée en huit axes principaux suivants :

- Améliorer l'environnement économique, politique, juridique, social et culturel en faveur des pauvres
- Promouvoir les activités génératrices de revenu et l'auto emploi à l'intention des pauvres
- Améliorer l'accès des pauvres aux services financiers et autres facteurs de production
- Promouvoir le développement et améliorer les performances des filières agro-alimentaires dans lesquelles sont concentrés les pauvres
- Améliorer l'accès des pauvres à l'éducation et à la formation
- Promouvoir l'accès des pauvres à la santé de base, à la nutrition, à l'eau potable et à l'assainissement
- Améliorer les conditions d'habitats des pauvres
- Assurer une coordination efficace de la stratégie de lutte contre la pauvreté.

Cette Stratégie Nationale de Lutte contre la Pauvreté a évolué vers un Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) en cours d'exécution, qui devra constituer le seul cadre de référence de tous les acteurs du développement (administration – société civile – communautés de base et partenaires au développement) en vue de placer la lutte contre la pauvreté dans un cadre global de développement à moyen et long termes.

Le but du CSLP est de servir d'espace permanent de dialogue et de concertation sur les grandes options et politiques de développement du pays.

Il vise à concilier trois exigences qui sont :

- permettre une large et effective participation de tous les acteurs à son processus d'élaboration ;
- présenter une qualité technique et une pertinence d'analyse ;
- servir de document de négociation avec les partenaires techniques et financiers

Enfin, la finalité du CSLP est de créer les conditions de participation effective des populations à la réalisation et au bénéfice des fruits de la croissance dans un environnement macro-économique et institutionnel structurant, favorable à cette croissance et à l'accroissement de la compétitivité de l'économie.

2.3.5. Politique malienne de coopération au développement

L'objectif fondamental de la politique de coopération du Mali vise à contribuer au renforcement des relations entre le Mali et ses partenaires, qu'ils soient bilatéraux ou multilatéraux, publics ou privés. Dans cette perspective, les objectifs spécifiques consisteront à :

- o accroître le volume de l'aide au développement,
- o et améliorer les conditions de mobilisation de cette aide.

Pour une meilleure efficacité de cette aide, le Gouvernement, avec l'appui des partenaires au développement, a accepté d'entreprendre une réforme du système de l'aide aux fins d'aboutir à une aide mieux coordonnée, mieux maîtrisée et mieux gérée au profit des populations maliennes.

3. LES GRANDES LIGNES D'ORIENTATION DU PIC

3.1 Les principes d'orientation

Dans le but de continuer à améliorer la qualité de la coopération et la réalisation des objectifs poursuivis, les deux parties s'accordent à reconduire et à approfondir les principes suivants dans la mise en oeuvre des programmes et projets:

- La concertation permanente entre les deux parties dans la mise en oeuvre du PIC ;
- L'appropriation par les partenaires en donnant une attention particulière à l'implication des services déconcentrés et de la société civile (co-gestion) conformément à la politique de décentralisation du Gouvernement Malien ;
- L'amélioration et l'élargissement des mécanismes de coordination ;
- L'encouragement à la promotion des ressources humaines ;
- L'intégration et la valorisation de la participation de la femme comme partenaire à part entière, dans une perspective de développement équilibré entre les genres ;
- La recherche de synergies internes et externes (bilatéral, multilatéral, régional, appui à la société civile) ;
- La prise en compte des dynamiques sous-régionales et internationales – synergie entre projets nationaux, régionaux et sous-régionaux ;
- La capitalisation et l'évaluation systématique des projets réalisés ;
- L'évaluation des secteurs et des modes d'intervention suivant les principes suivants : pertinence, cohérence, opportunité, impact, durabilité, efficacité, efficience.
- Le renforcement de l'efficacité et de la visibilité des projets et des programmes de la Coopération entre le Mali et le Grand-Duché de Luxembourg ;
- L'élaboration et la mise en oeuvre de démarches intégrées susceptibles de couvrir une pluralité de secteurs complémentaires ;
- La participation accrue de la société civile à la gestion du développement et la responsabilisation des bénéficiaires directs de la coopération ;
- La concentration régionale de l'effort de la coopération sur la commune de Bamako, la région de Kidal et la région de Ségou – avec une concentration des activités dans les poches de pauvreté spécifiques à chacune de ces régions.

3.2 Les modalités d'intervention

La mise en oeuvre de projets et programmes de réduction de la pauvreté plus intégrés implique une attention particulière au choix des modalités d'exécution qui pourront être ajustées et diversifiées suivant les objectifs à atteindre et les partenaires impliqués (ONG, agences spécialisées des Nations Unies, Commission européenne).

Les modalités d'intervention de la coopération revêtiront l'une des formes suivantes, ou leur combinaison :

3.2.1. Coopération bilatérale

- Collaboration directe entre la Coopération luxembourgeoise et les autorités maliennes compétentes soit par l'intermédiaire de l'agence d'exécution Lux-Development, soit par la modalité d'exécution nationale³ ;
- Coopération avec des municipalités, associations de municipalités, services publics ou privés compétents, désignés conjointement par les deux parties ;
- Coopération avec des ONG maliennes, luxembourgeoises et internationales ;
- Soutien financier et/ou technique luxembourgeois à des initiatives locales ;

Pour les projets bilatéraux exécutés par l'Agence Lux-Development, les procédures de décision et de suivi-évaluation seront les suivantes :

- identification par le Gouvernement luxembourgeois sur base de requêtes soumises par le Gouvernement malien et en coopération avec celui-ci ; cette identification se fait conformément aux orientations du PIC ;
- le cas échéant, étude de pertinence et de faisabilité par l'agence Lux-Development ; examen de l'étude par les deux gouvernements ;
- mandat de formulation à Lux-Development par le Gouvernement luxembourgeois ;
- formulation du projet / programme par Lux-Development en collaboration avec les services techniques concernés ;
- approbation du document de projet, résultat de la formulation par les deux gouvernements ;
- mandat d'exécution à Lux-Development par le Gouvernement luxembourgeois ;
- mise en œuvre par Lux-Development en partenariat avec les services techniques maliens et, le cas échéant, les organisations internationales et/ou non gouvernementales concernés ;
- Suivi et évaluation par les deux gouvernements.

3.2.2 Coopération multilatérale

La coopération multilatérale emprunte les voies suivantes :

- Le financement de programmes d'organisations de coopération internationales, et notamment onusiennes ;
- Le cofinancement de projets multi-bilatéraux, c'est-à-dire des projets et programmes d'organisations de coopération internationales, et notamment onusiennes, au Mali ;
- La coopération triangulaire, en particulier dans le cadre de l'assistance technique.

³ L'exécution « nationale » de projets bilatéraux est une modalité innovatrice pour la Coopération luxembourgeoise qui consiste à déléguer toutes les responsabilités liées à l'exécution d'un projet/programme à une entité gouvernementale du pays partenaire afin de garantir l'appropriation du projet/programme par ce dernier. Les projets/programmes à exécution nationale prévoient des instruments et modalités de gestion, de suivi et d'évaluation qui sont définies dans un manuel des procédures approuvé par les deux parties.

3.2.3 Coopération décentralisée

Le Gouvernement luxembourgeois poursuivra sa coopération avec les ONG luxembourgeoises actives au Mali. Il leur communiquera le présent PIC.

La coopération au niveau des Municipalités sera encouragée. Cette forme de coopération répond à un double souci de décentralisation des relations de coopération et de consolidation du processus de renforcement des pouvoirs locaux en cours au Mali. Le Gouvernement du Mali, à son tour, agira dans le sens d'appuyer / encadrer de telles actions décentralisées.

Une autre forme de coopération décentralisée pourra être l'appui, par l'intermédiaire de la Mission de la Coopération du Grand-Duché à Dakar, à des micro-projets élaborés ou mis en œuvre par des organisations de base. La société civile pourra être sollicitée pour le suivi et l'évaluation de ces appuis micros.

3.3 Les grands axes du PIC

3.3.1 Un objectif global : la réduction de la pauvreté

Les différentes interventions de la Coopération entre le Mali et le Luxembourg devraient pouvoir se lire à travers l'objectif global de *réduction de la pauvreté*, tel qu'il est analysé dans le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP).

Cet objectif principal servira de fil conducteur à toutes les *interventions* de la Coopération entre le Mali et le Luxembourg.

3.3.2 La priorité donnée aux secteurs sociaux et aux groupes les plus vulnérables

La Coopération entre le Mali et le Luxembourg donnera, dans le cadre du PIC, la priorité aux secteurs sociaux que sont :

- l'éducation et la formation des ressources humaines,
- la santé,
- l'accès à l'eau potable et à l'assainissement,
- le développement rural.

Toutefois, les deux parties n'excluent pas de mener, à titre exceptionnel et dans une phase transitoire, des projets ponctuels dans d'autres secteurs.

Dans le cadre des interventions, la priorité sera donnée à la satisfaction des besoins des groupes les plus vulnérables, avec une attention particulière portée aux femmes, aux enfants et aux jeunes, ainsi qu'aux populations rurales, connaissant un accès limité aux services sociaux de base. Ces priorités serviront également de critères pour le choix des sites d'intervention des projets et programmes dans les espaces de concentration retenus.

3.3.3 La prise en compte de thématiques transversales

Même si certains projets et programmes concernent des secteurs précis, leur interaction avec d'autres secteurs de développement doit être prise en compte dès la conception. Ainsi, par exemple, un projet / programme dans le secteur de la santé pourra utilement intégrer concrètement les composantes éducation/formation,

environnement, gouvernance, genre, etc. Cette approche inter-sectorielle est déjà à l'œuvre dans nombre de projets et programmes de la Coopération entre le Mali et le Grand-Duché de Luxembourg. Elle pourra être renforcée également par la recherche de synergies entre partenaires et activités de développement.

Les deux parties conviennent de vérifier, lors de l'identification de chaque projet/programme, l'opportunité d'intégrer les thématiques transversales suivantes :

◆ **Genre**

Lors de la conception et de la mise en œuvre des différents projets et programmes, les différentes parties prendront en compte la dimension « genre » et, en particulier, prêteront attention :

- à la participation directe et effective des femmes à la conception et à la mise en œuvre des projets et programmes;
- à la répartition équitable entre hommes et femmes de la valeur ajoutée (qu'elle soit économique ou sociale) produite par les projets/programmes ;
- à l'accès égal offert aux femmes et aux hommes, aux filles et aux garçons.

◆ **Environnement**

On ne peut envisager une réduction durable de la pauvreté sans tenir compte de la nécessité de faire face aux problèmes environnementaux : désertification, pression sur les ressources naturelles, appauvrissement et dégradation des écosystèmes, évolution démographique etc. .

Cette orientation pourra se traduire par :

- la promotion de technologies écologiques adaptées, en particulier des énergies alternatives et renouvelables (solaire, éolienne, biogaz) ;
- des mesures visant à la protection et à la restauration des écosystèmes dans le secteur du développement rural.

◆ **Bonne gouvernance**

Les deux parties soulignent l'importance qu'elles attachent à la promotion de la bonne gouvernance et à la lutte contre la corruption. Dans ce cadre, elles encourageront et favoriseront des initiatives y compris en coopération avec la société civile.

Dans le même contexte, les deux parties examineront les moyens susceptibles de renforcer les capacités institutionnelles.

◆ **Démocratie participative, décentralisation et citoyenneté**

La pauvreté ne se traduit pas uniquement par le dénuement matériel. Elle prend des formes difficilement identifiables, affectant les référents socioculturels. Causes et effets de la paupérisation, les difficultés à communiquer et à s'informer ainsi que la déstructuration des systèmes socioculturels ont un impact réel (bien que difficile à quantifier) sur les personnes démunies : déficit de reconnaissance sociale, limitation de la citoyenneté, crise des systèmes de valeurs etc.

En partenariat avec leurs partenaires multilatéraux et la société civile, le Mali et le Luxembourg chercheront, à travers l'identification et l'exécution de projets et programmes, à:

- parvenir à une compréhension plus « fine » des mécanismes de pauvreté et de leur interaction avec l'environnement socioculturel ;
- appuyer des dynamiques sociales et culturelles originales et porteuses de démocratie ;

- renforcer l'information et la participation des groupes les plus vulnérables aux systèmes socio-économiques et politiques, et d'appuyer dans ce sens les processus de décentralisation.

◆ **Transfert de savoir-faire**

Afin d'assurer la durabilité de leurs projets/programmes, et de faciliter leur appropriation par le Mali, les deux parties conviennent de réserver une attention particulière au transfert de savoir et de savoir-faire, à la formation et au développement des capacités professionnelles et de gestion.

3.4 Les domaines d'intervention du Programme Indicatif de Coopération

Les domaines d'intervention sont les suivants :

3.4.1 Education et formation des ressources humaines

L'éducation et la formation sont considérées prioritaires non seulement au niveau de l'enseignement élémentaire et secondaire, mais aussi, de la formation professionnelle et de l'éducation non formelle, afin d'élever le niveau de formation générale et d'accroître les compétences techniques nécessaires au développement durable du Mali.

La valorisation des ressources humaines devra constituer le noyau de toute stratégie de développement à long terme.

Dans ce domaine, la Coopération entre le Mali et le Grand-Duché de Luxembourg se fixe comme principal objectif de contribuer au développement de l'éducation non formelle, par l'expérimentation et la généralisation de méthodes, d'outils et d'approches innovantes dans le domaine de l'alphabétisation fonctionnelle en milieu urbain. Le Centre de Ressources Nationales pour l'Education Non Formelle (CNR/ENF, ex DNAFLA), agence d'exécution nationale de projets de coopération en milieu péri-urbain, sera particulièrement appuyé pour que les expérimentations déjà en cours puissent être validées, capitalisées et diffusées à un large public.

Une des priorités des projets et programmes dans ce secteur sera la *post-alphabétisation*, la *création d'environnements lettrés* et la formation professionnelle, l'alphabétisation devant servir de support à des formations qualifiantes avec pour objectif à moyen terme l'intégration socio-économique et l'amélioration des conditions de vie des groupes les plus défavorisés.

Une attention particulière sera également portée à l'éducation de base (qu'elle soit formelle ou non formelle) des filles et des femmes.

3.4.2 Santé

Il est reconnu que l'amélioration des niveaux de santé et de nutrition s'associe fortement à des facteurs externes (d'ordre économique, social et environnemental) et à la qualité des services de santé proposés. L'objectif du Gouvernement Malien, pour le secteur de la santé est d'améliorer les conditions sanitaires des populations par un meilleur accès aux soins de santé de base, ainsi que par le renforcement de l'efficacité et l'efficience des services.

Afin d'appuyer le Gouvernement Malien dans la poursuite de ces objectifs, la Coopération devra se concentrer notamment sur :

- le développement du réseau des infrastructures de santé ;

- la formation et la valorisation des ressources humaines ;
- l'amélioration des soins de santé maternelle et infantile ;
- la lutte contre les maladies épidémiques et endémiques, dont notamment le paludisme et le SIDA ;
- l'intensification de l'éducation, de la formation et de l'information, entre autres.

Une des premières priorités dans ce secteur est d'appuyer la politique nationale de vaccination par une rénovation et une restructuration de la chaîne de froid du Programme Elargi de Vaccination.

3.4.3 Accès à l'eau potable et à l'assainissement

L'eau est une ressource assez rare au Mali, sa disponibilité variant selon les localités. Les systèmes de production d'eau et les réseaux d'approvisionnement en eau sont encore peu développés dans le pays. Cette situation a des répercussions directes sur l'état sanitaire des populations et notamment sur la propagation des épidémies.

Cette situation est aggravée par l'absence (en milieu rural) ou l'insuffisance (dans les grands centres urbains) des systèmes d'assainissement.

Compte tenu de l'effort financier important qu'implique la mise en œuvre de ce genre d'infrastructures, ceci constitue un des secteurs nécessitant un appui extérieur.

Dans ce secteur, les objectifs de la Coopération entre le Mali et le Grand-Duché de Luxembourg seront :

- l'appui à la réalisation et à la pérennisation de systèmes d'approvisionnement en eau potable dans trois quartiers périphériques de la commune de Bamako et la région de Kidal ;
- le développement de systèmes d'assainissement urbains et ruraux adaptés et durables (évaluation et duplication des systèmes d'assainissement expérimentés dans le quartier de Missira) ;
- l'appui aux initiatives à la base pour une gestion communautaire de l'accès à l'eau et à l'assainissement ;
- la recherche et la mise en œuvre de technologies d'assainissement adaptées, peu coûteuses et opérationnelles ;
- le renforcement de la capacité institutionnelle, de supervision et de régulation dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement.

3.4.4 Développement rural

La Coopération entre le Mali et le Luxembourg prendra également en compte les zones rurales, où se trouvent la grande majorité des pauvres du pays. Elle concentrera ses activités dans la région de Kidal et dans la région de Ségou.

En synergie avec les interventions dans les autres secteurs (et en particulier celui de l'éducation et de la formation professionnelle), la Coopération entre le Mali et le Luxembourg veut appuyer le monde rural par des approches intégrées, qui tiennent compte des besoins et des réalités socio-économiques et culturelles, et qui participent à une gestion durable et à une utilisation soutenable des ressources naturelles.

4. PROGRAMMATION ET SUIVI DU PIC

4.1 La Programmation

Grâce au présent PIC, la coopération entre le Mali et le Grand-Duché de Luxembourg passe d'une approche « projet » à une approche plus programmatique. Une telle approche sera basée sur l'actuel PIC, elle sera pluriannuelle et de nature plus stratégique. Elle permettra des interventions de caractère plus structurant. Elle sera également de nature à faciliter une démarche multisectorielle, intégrée et cohérente. Le financement des actions à mener sera essentiellement assuré par des dons.

Cette programmation se fera par grands objectifs sectoriels, laissant une plus grande flexibilité à l'identification *a posteriori* des actions concrètes à mettre en oeuvre.

Sans préjudice de l'intérêt à continuer de contribuer aux programmes nationaux, les deux parties conviennent de poursuivre leurs efforts pour assurer une concentration géographique de leur coopération afin d'en accroître l'impact et l'efficacité dans la lutte contre la pauvreté.

4.2. Durée du PIC

La durée du PIC sera de quatre ans.

4.3. Evaluation et suivi du PIC

La Direction de la Coopération Internationale, rattachée au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale, du côté Malien, et la Direction de la Coopération et de l'Action humanitaire, dépendant du Ministère des Affaires Etrangères, du Commerce Extérieur, de la Coopération, de l'Action humanitaire et de la Défense, du côté luxembourgeois, sont les organismes responsables du suivi du PIC. Il est convenu de continuer à décentraliser, autant que possible, vers des instances maliennes compétentes la programmation, la gestion et l'exécution des actions.

Le PIC fera l'objet d'un examen annuel de bilan et de programmation qui pourrait avoir lieu à l'occasion de la réunion de la Commission de Partenariat. Cet examen sera mené par la Direction de la Coopération Internationale et par la Direction de la Coopération et de l'Action humanitaire, en associant les divers intervenants et bénéficiaires impliqués dans le programme. Au besoin, les deux parties conviendront de se rencontrer, à tout moment, pour faire le point sur la réalisation du PIC et l'adoption des mesures qui s'imposent pour faciliter sa mise en oeuvre. *Cet examen est préparé par un rapport sur l'état de mise en oeuvre du PIC par la Direction de la Coopération Internationale de la République du Mali.*

En outre, l'évaluation conjointe du PIC se fera à deux moments:

- à mi-parcours, pour un bilan approfondi et l'adoption d'éventuelles mesures de réorientation des actions du PIC;
- à la fin de la période pour un bilan conjoint.

Par ailleurs, les projets et programmes en cours ou à terme d'exécution pourront faire l'objet d'évaluations internes ou externes.

5. ENGAGEMENT DES DEUX GOUVERNEMENTS

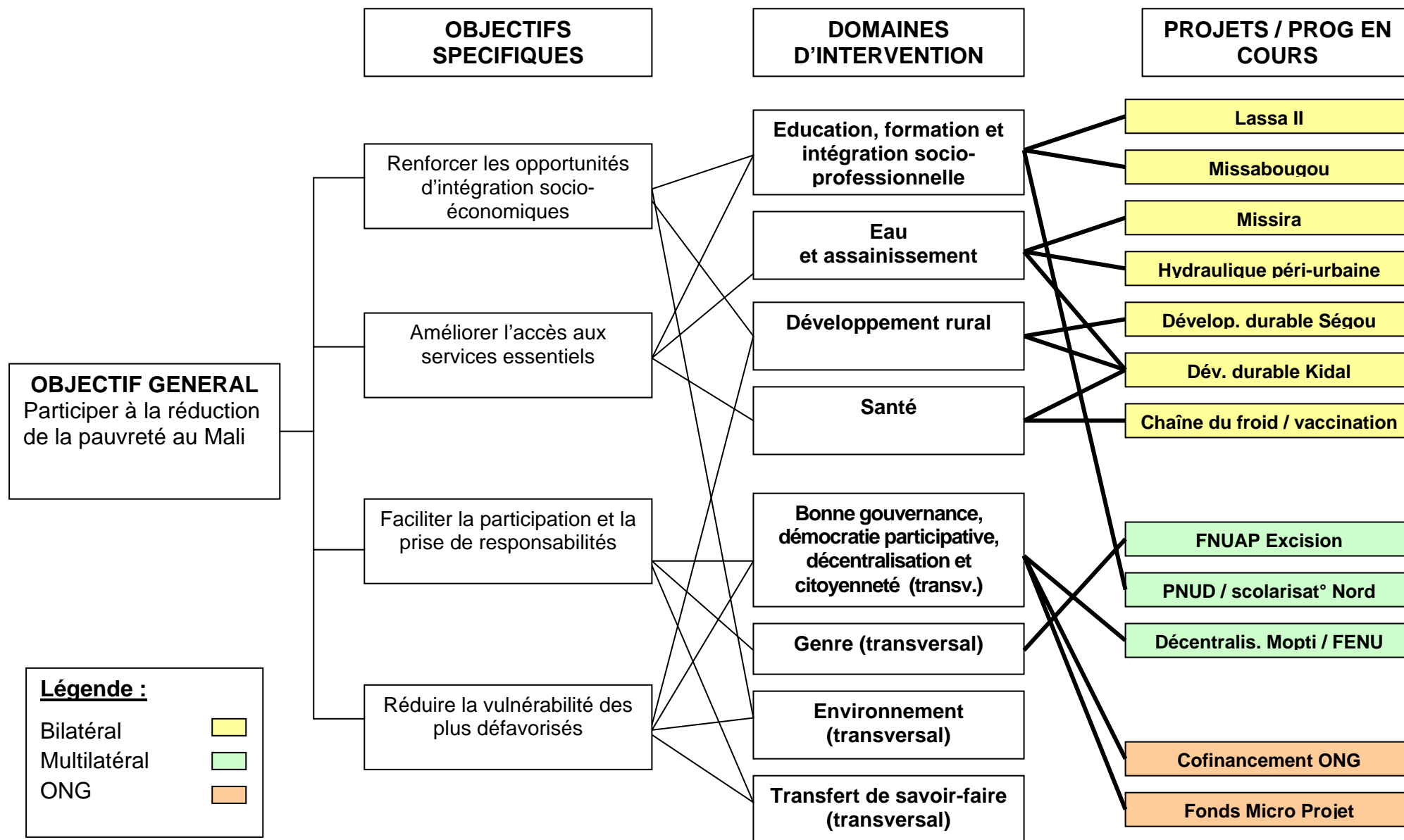
Conformément à l'Accord Général de Coopération et aux Protocoles d'Accord relatifs aux projets et programmes, les Gouvernements Malien et Luxembourgeois s'engagent à fournir des moyens institutionnels, humains et matériels, ainsi que les contreparties financières nécessaires à la mise en oeuvre des programmes et projets du PIC.

6. PLANIFICATION FINANCIERE DU PIC

La mise en œuvre du Programme Indicatif de Coopération sera basée sur un montant indicatif disponible de EUR 19,400,000⁴ sur 4 années comprenant les composantes bilatérales et multilatérales de la coopération. Ce montant pourra être adapté en fonction de l'exécution du PIC et de l'évolution de l'aide publique au développement. Il sera engagé et déboursé de manière équilibrée au cours des quatre années de durée du PIC.

⁴ Ce montant est calculé en se basant sur une prévision pour 2003 avec une croissance de 5% par an. L'action des ONG luxembourgeoises actives au Mali et cofinancées par le Gouvernement luxembourgeois n'est pas incluse dans le montant proposé.

ANNEXE II : VUE SYNOPTIQUE DU PIC



ANNEXE III : Présentation de la Coopération entre le Mali et le Luxembourg en 2001

1. Coopération bilatérale

La coopération récente entre le Mali et le Luxembourg a déjà abouti à plusieurs projets bilatéraux. Ceux-ci s'intègrent au Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) et sont conformes aux priorités sectorielles des Gouvernements Malien et Luxembourgeois.

En janvier 2001, une délégation du Grand-Duché de Luxembourg, présidée par S.A.R la Grande-Duchesse et dirigée par Monsieur Charles Goerens, Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, a effectué une visite officielle au Mali. Aussi Monsieur le Ministre Charles Goerens a-t-il profité de sa présence à la 3ème Conférence des Nations Unies sur les Pays les Moins Avancés, à Bruxelles, en mai 2001, pour rencontrer le Président de la République et le Ministre des Affaires Etrangères du Mali.

Appui multiforme aux quartiers périurbains de Bamako

Le projet « Alphabétisation fonctionnelle et formation professionnelle des femmes dans les zones périurbaines de Bamako – quartier de Lassa », à travers l'éducation non formelle, mène plusieurs activités prioritaires dans des domaines tels que la santé de base, la micro-finance, en adoptant une approche multisectorielle conformément aux axes stratégiques du CSLP. Le projet met l'accent sur l'information, l'éducation et la communication ainsi que sur des activités génératrices de revenus.

Depuis 2001, un projet du même type a été initié dans le quartier de Missabougou.

Ces deux projets sont exécutés par le Centre National de Ressources pour l'Education Non Formelle (CNR/ENF, ex-DNAFLA), dont les capacités ont pu être renforcées à travers un programme d'appui institutionnel.

Le CNR/ENF exécute également le projet « Le soi, les voisins, le quartier » qui concerne la gestion communautaire de l'environnement dans le quartier de Missira / Bamako.

A Lassa, un appui complémentaire – exécuté par Lux-Developement en partenariat avec la Direction Régionale de l'Hydraulique – est apporté pour raccorder ce quartier au réseau EDM (Energie du Mali) et installer des bornes fontaines. Le projet prévoit en outre, dans le même quartier, une intervention limitée⁵ pour la gestion des déchets solides, dangereusement et intensivement dispersés. Enfin, le projet permettra la construction de 50 latrines.

A côté de la composante « Lassa », le projet comporte en outre les études détaillées (et non l'exécution) des réseaux de base de l'alimentation en eau potable des quartiers de Senou et de Missabougou.

Développement durable dans la région de Kidal

Le projet « Développement Durable dans la Région de Kidal (DDRK) », qui s'adresse à une population nomade et semi-nomade, présente un contexte socio-économique particulièrement difficile du fait de la précarité extrême des ressources naturelles. Son

⁵ actions de sensibilisation, campagne de ramassages des ordures (méthode HIMO)

objectif global est de contribuer à l'amélioration durable des conditions de vie des populations et de leur cheptel. Les activités en hydraulique forment la base indispensable du développement de l'élevage et de l'amélioration des conditions de vie et fournissent ainsi l'élément de départ des activités de développement. Le projet accorde une attention particulière à la protection de l'environnement et, dans une deuxième phase, vise les secteurs sociaux en appuyant les domaines de l'éducation et de la santé.

Suite à une demande d'urgence de la part de la Chambre d'Agriculture de Kidal, la Coopération luxembourgeoise a financé, en 2002, le transport de 500 tonnes d'aliment de bétail de Koutiala à Kidal.

Renforcement de la chaîne de froid

Les gouvernements malien et luxembourgeois ont signé en mai 2001 un protocole ayant pour objet le renforcement de la chaîne de froid, dans le domaine de la santé publique, et en particulier du programme élargi de vaccination.

On notera également qu'un programme de développement rural est cours d'identification dans la région de Ségou. Sa formulation devrait avoir lieu courant 2003.

2. Autres activités

La Coopération Luxembourgeoise appuie également des projets et des programmes développés dans le cadre de partenariat entre ONG maliennes et luxembourgeoises (Fondation Raoul Follereau, Adouna, Médecin Sans Frontières, Caritas).

Une autre forme de partenariat est la mise à disposition par le Luxembourg de jeunes experts (Commission européenne et *Junior Professional Officer* au PNUD).

A partir de 2002, la coopération luxembourgeoise, à travers la Mission de la Coopération luxembourgeoise à Dakar, appuie des initiatives à la base par le biais d'un fonds microprojets.

3. Des moyens pour agir

Actuellement, les engagements budgétaires de la Coopération luxembourgeoise en République du Mali sont de plus de 11 milliards de francs cfa, avec des déboursement s'élevant à 3,7 milliards en 2002. Cette enveloppe budgétaire ne prend pas en compte certains projets et programmes en cours de formulation.

4. Une mission à Dakar

Pour renforcer son efficacité et sa visibilité, la Coopération luxembourgeoise a ouvert en janvier 2001 une Mission de la Coopération à Dakar. Elle relève du Ministère des Affaires Etrangères du Grand-Duché de Luxembourg et couvre pour le moment trois pays de la sous-région : Burkina Faso, Mali et Sénégal.

5. Résumé des interventions luxembourgeoises autres que bilatérales

Intitulé	Durée	Montant Euro	Montant Fcfa
Coopération multilatérale (ss-total 1)		1.573.772	1.032.394.432
Appui à la lutte contre les pratiques préjudiciables à la santé de la femme et de l'enfant (FNUAP)	1999-2002	496.072	325.423.232
Appui à l'éducation de base des Filles et des Femmes dans les régions du Nord (Gao-Tombouctou-Kidal) (PNUD/UNESCO)	2001-2002	577.700	378.971.200
Appui aux communes-Mopti (FENU)	2001-2002	500.000	328.000.000
Coopération avec la société civile (ss-total 2)		3.953.152	2.593.267.712
Cofinancement ONG* (estimation)	2003-2006	3.560.240	2.335.517.440
Fonds micro-projet	2003-2006	392.912	257.750.272
Assistance technique (ss-total 3)	2003-2006	297.472	195.141.632
Total		5.824.396	3.820.803.776

* Montants calculés sur la base de l'enveloppe prévue pour 2002.

Annexe IV

CADRES DES INTERVENTIONS DES PARTENAIRES AU DEVELOPPEMENT DU MALI

Partenaires	Formes/Modalités	Concentration Sectorielle	Concentration Géographique
ALLEMAGNE	Appui Institutionnel, Projets d'investissement, Assistance Technique, ONG	Approvisionnement Eau/Energie, Education de Base, Santé reproductive, Environnement, Décentralisation	National
BAD/FAD	Projets d'investissement, Prêts concessionnels, Crédits d'ajustement, Appui Institutionnel, Programmation biennale	Infrastructures de transport, Développement Rural, Santé, Education	National
BADEA	Projets d'investissement, Prêts concessionnels, Programmation triennale	Hydraulique, Infrastructures de transport, Développement Rural, Santé, Education	National
BID	Projets d'investissement, Prêts concessionnels, Programmation triennale	Hydraulique, Infrastructures de transport, Développement Rural, Santé, Education	National
BM/IDA	Projets d'investissement, Prêts concessionnels, Appui Institutionnel	Hydraulique, Infrastructures de transport, Développement Rural, Santé, Education	National
BELGIQUE	Projets d'investissement, Assistance Technique, Prêts concessionnels, Formation et bourses, CTB, Micro-réalisations, ONG	Education, Santé, développement Rural et Environnement, Hydraulique	Régions du Nord, Kayes, Koulikoro, Sikasso
BRESIL	Assistance Technique, Appui Institutionnel	Agriculture	
CANADA	Projets d'investissement, Assistance Technique, ACDI, ONG, Subvention, Micro-réalisations	Administration Publique (Finances-Justice), Santé, Education, Environnement, Genre, PMI/PME, Micro-finances	National
CHINE	Projets d'investissement, Assistance Technique, Prêts concessionnels, Subvention, Bourses, Formation		National
CUBA	Appui Institutionnel, Formation, Bourses, Coopération Triangulaire	Santé, Education, Jeunesse et Sport	National
DANEMARK			
ESPAGNE			
ETATS-UNIS	Appui Institutionnel, ONG, Subvention	Santé reproductive, Education, Appui Secteur Privé, NTIC, Décentralisation, Micro-finances	National
FAO	Appui Institutionnel, Assistance Technique, Multi-bilatéral	Agriculture (Sécurité alimentaire)	
FIDA	Projets, Appui Institutionnel, Assistance Technique	Agriculture, Elevage,	

FNUAP	Appui Institutionnel, Assistance Technique, Multi-bilatéral	Santé, Démographie, Femmes & Développement	National
FRANCE	Appui Institutionnel, Projet d'investissement, Aide budgétaire, Formation Supérieure, Bourses, Prêts concessionnels, AFD, ONG, FSD	Renforcement des capacités de l'Administration Publique(Finances, Justice, Communication, Protection Civile), Développement Rural et Environnement, Education, Santé	National notamment Kayes, Sikasso, Ségou
ITALIE	Projet	Agro-pastorale, Environnement	Mopti,
JAPON	Appui Institutionnel, Dons Hors Projet, Dons d'Allègement de la Dette	Santé, Education, Hydraulique	
KOWEÏT			
LUXEMBOURG	Appui Institutionnel, Subvention, ONG, Micro-réalisations	Santé, Education, Hydraulique	Bamako, Kidal, Ségou
OPEP	Appui Institutionnel, Projets d'investissement	Education, santé Développement rural	
PAM	Aide Alimentaire, projet		
PAYS-BAS	Appui Institutionnel, Aide Budgétaire, Projets, Subvention	Développement rural et Environnement (sécurité alimentaire), Approvisionnement en eau potable, la santé de base, Promotion des femmes.	National
PNUD	Projets, Appui Institutionnel, Assistance Technique	Décentralisation, Lutte contre la pauvreté, Coordination de l'aide, Environnement	
PORTUGAL			
RUSSIE	Bourses d'études	Education Supérieure	National
SUEDE	Coopération Triangulaire,	Education	National
SUISSE	Coopération Triangulaire, ONG	Décentralisation	Sikasso, Koulikoro
UNICEF	Projets, Assistance Technique, Appui Institutionnel	Santé, Education, Protection de l'enfant	National
U.E.	Projets d'investissement, Assistance Technique, Appui Institutionnel, Aide budgétaire, ONG, Micro-réalisations	Hydraulique, Infrastructures de transport, Développement Rural, Santé, Education	National